



SAISON 2024 / 2025

Votre bout 'chou se met au sport...



Mais qu'est-ce que le baby-sport ?

Il s'agit d'un éveil corporel, d'une stimulation sensorielle permettant le développement psychomoteur de l'enfant dans des domaines variés :

- *La grande motricité* : marcher, courir, sauter, ramper, glisser, tourner, grimper...
L'enfant emprunte des parcours spécialement adaptés, il trouve des solutions pour surmonter des obstacles.
- *La motricité fine d'ajustement* : manipuler des objets de formes et de consistances différentes (balles, cerceaux, raquettes etc.)
L'enfant apprend à explorer l'espace et à se découvrir.
- *La motricité d'expression et de création* : l'enfant réalise des jeux de rôles, de mimes, de danse, de chant avec la mise en œuvre de l'imaginaire.



Quels sont les avantages pour votre enfant ?

« Votre enfant a besoin de s'amuser, de se dépenser pour bien et mieux grandir. »

- *Le baby-sport permettra d'acquérir une meilleure maîtrise de son corps* (il améliorera l'équilibre, la coordination motrice ainsi que les réflexes).
- *Le baby-sport facilitera son éducation* (l'enfant assimilera plus efficacement des techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture).
- *Le baby-sport contribuera à son épanouissement* (il favorisera la confiance en soi et l'intégration à un groupe mais il développera également les valeurs de respect et d'entraide sous une forme ludique).
- *Le baby-sport est bon pour la santé de votre enfant* (il agit positivement sur certains troubles tels que la dyslexie, les troubles de l'attention, de l'hyperactivité...)

« Votre enfant gardera en mémoire l'apprentissage de ces gestes pour s'en resservir plus tard quand il débutera une activité physique et sportive. »

DÉBUT DES SÉANCES LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024...





POUR QUI ?

Le CCAS de Clairmarais propose une activité baby-sport réservée aux enfants âgés de 3 à 6 ans.



PAR QUI ?

Les enfants seront initiés à la pratique du baby-sport par Laurent DECOOPMAN, animateur de la commune de Clairmarais, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Physiques pour Tous » ainsi que par Andréa FOSSEUX, aide éducatrice.



QUAND ?

Chaque mercredi de septembre 2024 à juin 2025 (hors vacances scolaires).

⇒ De 9h45 à 10h45 pour les enfants les plus jeunes (à définir selon les effectifs)

Exemple : enfants âgés de 3 à 4 ans

⇒ De 10h45 à 11h45 pour les enfants les plus âgés (à définir selon les effectifs)

Exemple : enfants âgés de 4 ans et + jusqu'à 5 ans et +



OÙ ?

Les enfants seront accueillis dans l'Espace Associatif et Culturel (nouvelle salle).



À QUELS TARIFS ?

| TARIF FORFAITAIRE POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2023 À JUIN 2024 | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|--|
| PUBLIC | Enfants de Clairmaraisiens | Petits-enfants de Clairmarais | Enfants extérieurs à la commune |
| TARIFS | 30€ | 40€ | 50€ |
| Avec plusieurs séances de découverte offertes sans engagement | | | |
| Les moyens de paiement sont numéraires, chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public. | | | |



PIÈCES À FOURNIR ?

Pour pré-inscrire votre enfant, il vous suffit de retourner l'ensemble des documents ci-dessous en mairie au plus tard le mercredi 11 septembre 2024

1. Un bulletin d'inscription
2. Une autorisation parentale
3. Une photo d'identité
4. Une attestation d'assurance extra-scolaire
5. Un certificat médical autorisant la pratique du baby-sport
6. Une cotisation annuelle

Contact Laurent DECOOPMAN : Du mardi au jeudi entre 9h et 12h

Au 03.21.38.08.61 – 07.69.44.98.33